

René Cassin, *Les Hommes partis de rien*, Paris, Plon, 1974

« Incidemment, je tiens à signaler que, dans cette affreuse période d'intolérance, le général de Gaulle donna la preuve de sa sérénité et de sa hauteur naturelle de vues. Non seulement, il accepta les engagements des Français d'origine ou étrangers de religion juive – pas uniquement dans les unités militaires – mais encore il proclama publiquement qu'à ses yeux tous les citoyens français décidés à participer à la libération de la France étaient égaux. Le 14 juillet 1940 a paru, en Amérique, une interview retentissante accordée par lui à M. Perlzweig, représentant du Congrès juif mondial à Londres.

Cette attitude spontanée, et alors très courageuse, il l'observa également à l'égard des naturalisés de toute provenance qui ont réclamé l'honneur de servir dans nos rangs ; il témoigna d'une réelle satisfaction quand je l'ai informé que, dès mon arrivée à Carlton Gardens, j'avais ouvert un double registre comparable à celui du ministère de la Justice en France, où je faisais enregistrer immédiatement toutes les déclarations intéressant soit la volonté d'acquérir la nationalité française, soit la fidélité à la France.

Plus tard, lorsque nous avons délivré certains territoires de l'emprise de Vichy et rétabli la légalité républicaine, c'est avec son consentement express que les membres de la Ligue des Droits de l'Homme ou ceux des loges maçonniques dissoutes ont pu de nouveau se réunir conformément aux lois de la République ».